Décision 00-D-06 du 22 février 2000

relative à des pratiques relevées dans le secteur de la distribution de matériel micro-informatique

Posted on: 16 mai 2000 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Association des distributeurs informatiques à valeur ajoutée (ADIVA).
Dispositif(s)	Irrecevabilité
Entreprise(s) concernée(s)	Ista, Général Electric, Capital IT.

Lire

le texte intégral de la décision
18.45 Ko